



FICHE EXPERIENCE :

Pôle Emploi : un référent dédié pour renforcer les clauses sociales

Plus-value et spécificités de la démarche

Dans le cadre d'un plan d'action de la Direction Territoriale de la Somme en 2010, l'Agence Pôle Emploi d'Amiens-Dury a mis en place un poste de référent clauses sociales au sein de son service Entreprises. La création de cette fonction a permis de renforcer le recours à la clause sociale d'insertion. La plus-value de cette démarche est multiple :

- ✓ Une interface facilitée entre les entreprises et les demandeurs d'emploi et les partenaires assurant leur sourcing ;
- ✓ Un partenariat élargi et coordonné permettant de toucher une diversité de publics ;
- ✓ Une amélioration qualitative des clauses sociales d'insertion, que ce soit en termes de publics touchés ou de parcours d'insertion proposés.



Mots clés

#clauses sociales #emploi #insertion #allervers #partenariat



DIAGNOSTIC — CONTEXTE

Les clauses sociales sont des outils du code des marchés publics favorisant la lutte contre le chômage et l'exclusion. Elles sont utilisées par le maître d'ouvrage pour répondre aux exigences du volet social du développement durable dans un marché public. L'attribution et/ou l'exécution d'un marché se font alors en fonction de critères liés à l'emploi ou à la lutte contre l'exclusion. Le dispositif des clauses sociales permet à des personnes en difficulté de s'engager dans un parcours d'insertion durable, via notamment la mise en situation de travail. L'entreprise titulaire du marché doit ainsi réserver une part du travail généré par le marché à la réalisation d'une action d'insertion.

La mise en œuvre de la clause sociale d'insertion repose sur un bon appariement entre les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi du territoire. Si cet appariement n'est pas optimisé, la clause sociale d'insertion peut rencontrer certaines limites :

- Les entreprises ont parfois du mal à se repérer dans la procédure de recrutement et de suivi
- Les clauses ne touchent pas toujours le public le plus éloigné de l'emploi
- Le nombre d'heures proposées peut ne pas être suffisant pour construire un parcours d'insertion avec la personne recrutée

CONCEPTION DU PROJET

Le référent clause sociale est un conseiller Pôle Emploi du Service entreprise. Il est le référent unique pour les entreprises. Cette porte d'entrée unique permet de simplifier la procédure pour les entreprises. Elle permet également de proposer une interface entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Le conseiller clause sociale travaille en lien avec ses collègues pour faire remonter les candidats auprès des entreprises. Le partenariat est toutefois élargi afin de toucher tous les publics : le besoin des entreprises est diffusé auprès des structures d'insertion par l'activité économique, de la MLIFE, du PLIE, de Cap Emploi, de l'EPIDE, de l'école de la 2ème chance, de certaines associations de quartiers accompagnant du public, de certains établissements d'hébergement social, ainsi qu'aux chefs de projet politique de la ville.

Sur un grand nombre d'agence Pôle emploi existe un référent clause sociale souvent adossé à un facilitateur du territoire, dès lors qu'elle est présente dans les marchés. Il intervient aussi bien pour les marchés externes portés entre-autre par les collectivités, que pour les marchés internes à Pôle emploi, notamment à prestation intellectuelle, avec une focale depuis 2019 sur la « clause jeune décrocheur » en expérimentation avec l'Académie de Lille, sur un marché de maintenance des bâtiments.



MISE EN OEUVRE

Dès la notification des marchés, le facilitateur communique le nom des chantiers et la liste des entreprises retenues au conseiller identifié.

Le référent Pôle Emploi prend contact avec les entreprises pour recueillir leur besoin, à l'aide d'un formulaire, pour assurer la transparence du recrutement.

Le référent Pôle Emploi diffuse le besoin auprès des différents partenaires. Ces derniers assurent le « sourcing » des candidats.

Le référent Pôle Emploi assure le rapprochement entre les offres et les demandeurs d'emploi orientés par les partenaires.

Le référent Pôle Emploi fait un retour régulier aux partenaires sur les recrutements et notamment sur les candidats présentés à l'entreprise et ceux qui sont retenus.

Le référent Pôle Emploi fait aussi un retour régulier au facilitateur sur l'avancée des recrutements.

Le formulaire de liaison transmis par Pôle Emploi reprend les éléments suivants :

- **Informations sur l'entreprise**
 - o Raison sociale
 - o Siret
 - o Adresse
 - o Personne à joindre
 - o Téléphone et mail

- **Description du poste et du profil recherché**
 - o Appellation
 - o Nombre de postes à pourvoir
 - o Date du recrutement
 - o Activités principales du poste
 - o Compétences requises
 - o Expérience professionnelle souhaitée
 - o Formation
 - o Exigences particulières (permis, habilitation, travail en extérieur, etc.)

- **Conditions d'emploi**
 - o Type et durée du contrat
 - o Durée hebdomadaire
 - o Salaire brut
 - o Lieu de travail



RESULTATS

La mise en œuvre d'un poste dédié de référent clause sociale a permis de contribuer à des résultats positifs sur les axes suivants :

- **Mise en place d'une mutualisation ou d'une globalisation des marchés** afin de proposer des parcours qualifiants ou diplômants. Par exemple, sur l'année 2018, 36 contrats de professionnalisation ont été mis en place avec le GEIQ BTP. Certains ont été suivis de contrats en CDI.
- **Mise en place de parcours valorisés** : possibilité, pour un candidat, de poursuivre le développement de ses compétences en travaillant successivement pour plusieurs entreprises et sur différents chantiers mais toujours sur le même poste.
- **Favoriser l'emploi des demandeurs d'emploi de très longue durée** : les demandeurs d'emploi très éloignés du marché du travail accèdent souvent, par ce biais, à un premier contrat ou mission qui leur permet de renouer avec le monde du travail. Par exemple, sur l'année 2018, 30% des candidats recrutés sur des marchés clausés étaient bénéficiaires des minimas sociaux.
- **Un positionnement des publics les plus fragiles** : grâce au travail de sourcing avec une diversité de partenaires, les publics qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies ou confrontés à des difficultés de langue freinant leur recherche d'emploi sont repérés et orientés directement par les partenaires.

POINTS DE VIGILANCE

Quelques points de vigilance ressortent. Si ces axes sont bien pris en compte, ils ont un véritable effet levier pour la mise en œuvre et le développement d'un projet de ce type :

- **Faire respecter la procédure par les entreprises** : La transparence et l'égalité de traitement des candidats doivent être garanties.
- **Faire un retour régulier aux partenaires** : pour le suivi des candidats (redéfinition du projet professionnel, travail sur l'entretien ...etc.).
- **Ajuster les besoins des entreprises** : Le mode de fonctionnement indiqué permet de négocier le contour des postes proposées avec les entreprises, en amont. Cela permet ainsi de les adapter au mieux aux publics présents sur le territoire.

Pôle Emploi Amiens - Dury

Malika EL HACHMI - Référente Clause Sociale – Service entreprise

malika.el-hachmi@pole-emploi.fr

Tél. 03 22 33 76 06

Pôle Emploi - Direction Régionale

Yassine MOKKADEM - Responsable régionale Clause Sociale

yassine.mokkadem@pole-emploi.fr

Tél. 06 18 54 35 13